



Communiqué de presse

Maggie De Block recherche des projets pilotes « accouchement avec séjour hospitalier écourté »

BRUXELLES, 24/07/2015.- Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique demande au secteur de la santé des candidats pour des projets pilotes autour du thème "accouchement avec séjour hospitalier écourté." Les propositions de projets doivent prévoir de travailler avec au moins un hôpital, ainsi que les soins nécessaires, avant et après l'accouchement.

L'objectif principal des projets est d'augmenter autant que possible la satisfaction des femmes par rapport à la qualité des soins et que les budgets des hôpitaux disponibles soient affectés de manière encore plus efficiente.

L'appel s'inscrit dans le cadre de la réforme du financement des hôpitaux et est lancé aujourd'hui, le 24 juillet 2015.

Maggie De Block: "Après la publication de l'accord de gouvernement, qui stipule que" nous voulons éviter des séjours hospitaliers inutilement longs "et après la présentation du plan d'approche de la réforme du financement des hôpitaux, nous avons reçu un feedback très positif de la part du secteur. Celui-ci montre qu'un accouchement avec séjour hospitalier écourté est un thème évident pour le secteur. Il s'agit aussi d'un grand groupe de femmes; il y a dans notre pays plus de 100.000 accouchements par an, dont la plupart se déroulent sans complications. Nous ne devons donc pas attendre plus longtemps et pouvons immédiatement démarrer ce projet pilote ".

Un peu plus tôt ce mois-ci, la ministre De Block a lancé un premier appel, demandant d'introduire des thèmes pour les projets pilotes.

L'appel à introduire des candidatures pour le thème « accouchement avec séjour hospitalier écourté » est une deuxième étape.

La ministre De Block et son équipe font le choix de mener des projets pilotes pour tester un certain nombre d'idées à propos d'un nouveau financement des hôpitaux. Cela permet de déterminer les meilleures pratiques pour le patient, l'hôpital et les autres partenaires de soins. Parallèlement à cela, ils peuvent rapidement détecter les effets secondaires défavorables et inattendus et y remédier plus facilement avant d'étendre une nouvelle méthode à l'ensemble du secteur.

Le projet pilote "accouchement avec séjour hospitalier écourté" est destiné aux femmes enceintes, pour lesquelles on prévoit un accouchement sans risques. La mère choisit personnellement si elle participe au projet pilote ou non.

...

Les propositions de projets doivent inclure une collaboration avec au moins un hôpital et comprendre entre autres les caractéristiques suivantes:

- Soins transmuraux au centre des préoccupations : bonne organisation des soins avant et après l'accouchement (périnataux) en dehors de l'hôpital où la mère se sent bien, de sorte que l'infrastructure hospitalière est moins utilisée.
- Equipe multidisciplinaire: différents soignants et aidants peuvent être impliqués dans les soins périnataux (sage-femme, médecin généraliste, gynécologue, pédiatre, hôpital, infirmier, kinésithérapeute, ONE, aide à la maternité...);
- Plan d'accompagnement: établissement d'un plan d'accompagnement, déjà pendant la grossesse, et dont la mise en œuvre est liée au dossier électronique du patient. Ce plan implique la femme enceinte et sa famille de façon optimale dans l'établissement du plan lui-même et dans la préparation de la période précédant l'accouchement, au cours de l'accouchement et après celui-ci.
- Le patient est un partenaire actif: la future mère reçoit suffisamment d'informations de façon à pouvoir collaborer activement à la préparation de la période suivant la naissance de son bébé. Elle doit entre autres être bien informée à propos des soins que la sage-femme, le médecin généraliste, etc . donnent après la naissance. Le projet doit accorder une attention particulière aux familles qui ne bénéficient que de peu de soutien social.
- Monitoring des résultats. Un coordinateur doit suivre la prise en charge de la jeune mère et du bébé. La mère doit aussi savoir, à chaque instant de son trajet de maternité, à quel soignant elle peut adresser ses questions ou ses plaintes.

Les hôpitaux qui participent à un projet pilote en compagnie de partenaires externes reçoivent un certain nombre de garanties de la part du gouvernement. Par femme participant au projet pilote, les partenaires de projet reçoivent le budget qu'ils auraient reçu sans participer au projet, mais ils peuvent affecter ce budget différemment (par exemple : séjour à la maternité plus court, davantage de soins à domicile). Le gouvernement rémunère en outre un coordinateur de projet à temps partiel. L'hôpital et tous les autres partenaires du projet obtiennent enfin l'opportunité d'être à l'origine de modèles organisationnels innovants pour les soins d'accouchement en Belgique plutôt que de purement et simplement exécuter la politique développée au niveau central .

Plus d'information sur les sites web de la cellule stratégique de la [ministre De Block](#), du [SPF Santé publique](#) et de [l'INAMI](#).

Info: Els Cleemput, porte-parole
Tel.: 0032 475 29 28 77
Mail: els.cleemput@minsoc.fed.be
Twitter: [@Maggie_DeBlock](https://twitter.com/Maggie_DeBlock)